



Compte-rendu Conseil Municipal

25 novembre 2024

Présence

Présents :

Luc ASTOUL, Jean-Paul AYRAL, Marie-Aude BARRIER, Pauline COHADE, Véronique FAURE, Gilles LARGERON, Frédéric MEUNIER, Pierre-Franck PAPPALARDO, Marie PEREIRA, Elodie PEREIRA OLIVEIRA, Raphaël ROUSSY.

Représenté :

Excusés :

Maryse CAREME, Bruno CHAMPOUX, Céline MARSIN

Membres en exercice : 14

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Intervenants : sans

Lieu de la séance : Mairie de Malauzat

Secrétaire de séance : M. Raphaël ROUSSY

Nous vous proposons de faire une modification de l'ordre du jour afin de :

- Rajouter Conventions associations
- Modification du libellé Amortissement intérêt par Décisions modificatives
- Rajouter l'acquisition de plateformes sécurité – service technique « entretien »
- Rajouter l'acquisition d'équipement ergonomique – service administratif
- Rajouter complément signalisations
- Rajouter fond de concours RLV
- Rajouter matériel cantine
- Rajouter éclairage public

Je vous propose de donner un avis favorable

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Ordre du jour

- Administration générale
 - Dérogation à la règle du repos dominical dans les commerces de détail 2025
 - Compétence Petite enfance RLV
 - Prévoyance
 - Permis remorque
 - Conventions associations
- Finances
 - Décisions modificatives
 - Loyer appartement école
 - Fond de concours RLV
- Travaux et matériels
 - Compléments travaux City-Park
 - Compléments travaux Four communal
 - Plaques de rues
 - Compléments signalisations
 - Acquisition de plateformes sécurité – service technique « entretien »
 - Acquisition d'équipement ergonomique – service administratif
 - Matériel cantine
 - Eclairage public
- Informations

Approbation des PV du 26 août 2024 et du 23 septembre 2024 à l'unanimité



Compte-rendu Conseil Municipal

25 novembre 2024

1 – Administration générale :

Dérogation à la règle du repos dominical dans les commerces de détail 2025

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

La liste des dimanches d'ouverture envisagée pour la période des fêtes de fin d'année 2025 est la suivante :

- Le 7 décembre 2025,
- le 14 décembre 2025,
- le 21 décembre 2025,
- le 28 décembre 2025.
-

La commune de Malauzat autorise des ouvertures dominicales supplémentaires :

- Le 12 janvier 2025 (1^{er} dimanche des soldes d'hiver),
- le 29 juin 2025 (1^{er} dimanche des soldes d'été).

+ une date flottante à préciser ultérieurement

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Compétence Petite Enfance RLV

Rapporteur : Elodie PEREIRA-OLIVEIRA

RLV demande de délibérer afin de confirmer la compétence Petite Enfance exercé par l'EPCI au regard de l'article L214-1-3 du code de l'action sociale et des familles (CASF) en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025. La C.A RLV exerce actuellement, dans le cadre de ses compétences facultatives en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse, des actions en faveur de la Petite Enfance (0 - 4 ans et jusqu'à 6 ans pour les enfants en situation de handicap), à ce titre RLV est compétente pour réaliser :

- Le recensement des besoins en matière d'accueil des enfants de moins de 3 ans,
- L'établissement d'un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant,
- L'information et l'accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents,
- La planification, le recensement des besoins et le soutien au développement des modes d'accueil,
- Le soutien de la qualité des modes d'accueil recensés.

Nous vous proposons de confirmer le maintien de la compétence de la communauté d'agglomération en matière de petite enfance telle qu'elle figure dans ses statuts en vigueur et de préciser que cette compétence inclut les missions définies à l'article L.214-1-3 du CASF.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.



Compte-rendu Conseil Municipal

25 novembre 2024

Prévoyance

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et fixation du montant de participation.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Conformément à l'article L. 827-7 du code général de la fonction publique, les centres de gestion se sont vu confier la nouvelle mission de conclure pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de leur ressort, une convention de participation au titre de la protection sociale complémentaire et notamment pour couvrir le risque « prévoyance » des agents. C'est ainsi que le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme a lancé une procédure de mise en concurrence et qu'à l'issue de celle-ci, il a été fait le choix de souscrire auprès du groupement Alternative Courtage / Territoria Mutuelle.

La convention de participation proposée par le Centre de Gestion offrant un cadre sécurisé, cela donne également l'opportunité de disposer d'une offre qualitative immédiatement disponible, sans avoir à mener une consultation.

Pour acter ce rattachement, une convention d'adhésion reste à établir entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Il est proposé d'accorder, à compter du 01/01/2025, une participation financière, pour le risque « Prévoyance », aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation, soit un montant brut mensuel de cette participation à hauteur de 38 €, par agent à compter du 1er janvier 2025.

L'adhésion des agents à la convention de participation, à l'exclusion de toute autre forme de couverture, conditionne le bénéfice du versement de la participation financière de l'employeur.

Nous vous proposons :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et le groupement Alternative Courtage/Territoria Mutuelle ;
- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la collectivité de MALAUZAT et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité/établissement public en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Prévoyance »,
- d'instituer une participation financière à hauteur de 38 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance », à compter du 01/01/2025,
- de prévoir l'inscription au budget des exercices 2025 à 2030, soit la durée de la convention de participation, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile rendu nécessaire, avec le groupement Alternative Courtage/Territoria Mutuelle et à signer la convention.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.



Compte-rendu Conseil Municipal

25 novembre 2024

Permis remorque

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

Afin de permettre l'utilisation de notre nouvelle remorque, nous devons envoyer un agent technique en formation pour obtenir le permis BE avec code. Nous avons consulté une auto-école pour avoir un devis.

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
SEBRING (Riom)	791,67 €	950 €

Nous vous proposons de choisir la société SEBRING pour un montant de 950 € TTC.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Conventions associations

Rapporteur : Véronique FAURE

Les conventions ont pour objet la mise à disposition d'installations communales avec les associations suivantes :

Nom de l'association	Activités	Adresse siège	Installations mise à disposition
AMICALE DES PETANQUEURS DE MALAUZAT SAINT GENEST L'ENFANT	Pratique de la pétanque	1 rue de la mairie 63200 MALAUZAT	1-local donnant sur l'extérieur de la salle polyvalente de Malauzat. 2-Un local accueillant des sanitaires situé à l'extérieur de la salle polyvalente 3-Terrain ensablé 2 fois par semaine
ASSOCIATION DES MOULINS	Animation dans les bourgs de la commune et créer des liens entre ses habitants	Mairie Annexe, 26 route de Marsat – Saint-Genest l'Enfant 63200 MALAUZAT	Salle polyvalente de Saint Genest l'Enfant, 1 fois par semaine
DYNAMIC MALAUZAT	Pratique de la gymnastique	1 rue de la mairie 63200 MALAUZAT	Salle polyvalente de Malauzat, 2 fois par semaine.
LOISIRS A SANG POUR SANG	Regrouper toutes les personnes œuvrant pour le don de sang bénévole	1 rue de la mairie 63200 MALAUZAT	Salle polyvalente de Saint Genest l'Enfant, 1 fois par mois.
MAYA MALAUZAT ASSOCIATION DE YOGA	Pratique du Yoga	1 rue de la mairie 63200 MALAUZAT	1-Salle polyvalente de Saint-Genest l'Enfant, 1 fois par semaine. 2-Salle polyvalente de Malauzat, 1 fois par semaine.
SCRAPPONS A SAINT GENEST L'ENFANT	Pratique du scrapbooking	1 rue de la mairie 63200 MALAUZAT	Salle polyvalente de Malauzat, 1 fois par mois.

Les présentes conventions sont conclues à compter du 1 janvier 2025 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Je vous propose de donner un avis favorable pour la signature de ces six conventions

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

2 – Finances

Décision modificative – Réactualisation des dotations d'amortissements 2024 avec entrée de 3 subventions d'équipements versées

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

SIEG 2024 : Mise en conformité des réseaux d'éclairage public des 2 bourgs et réfection de l'éclairage public du terrain de foot.

RLV 2023 : Attribution compensation investissement suite transfert compétence eau et assainissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521 Entretien sur terrains	155,00 €	
TOTAL D 011 Charges à caractère général	155,00 €	
D 13911 Subventions transférées Etat ou autres		10,00 €
TOTAL 040 Opérations ordre entre sections		10,00 €
D 681 Dotation aux amortissements ..		155,00 €
TOTAL 042 Opération ordre transfert entre sections		155,00 €
D 231-49 Accessibilité Bâtiments et voirie	10,00 €	
Total D 23 Immobilisations en cours	10,00 €	

Décision modificative – Travaux complémentaires City-Park et nouvelles plaques de rues en émaillées

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2152-107 Matériel et Mobilier		1 000,00 €
TOTAL D 21 Immobilisations corporelles		1 800,00 €
D 231-49 Accessibilité Bâtiments et voirie		2 800,00 €
D 231-52 Création City-Park	5 200,00 €	
Total D 23 Immobilisations en cours		2 400,00 €

Décision modificative – SIEG Optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 204182-65 : Mise en conformité EP		500,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		500,00 €
D 231-49 Accessibilité Bâtiments et voirie	500,00 €	
Total D 23 Immobilisations en cours	500,00 €	

Nous vous proposons de valider ces décisions modificatives

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

[Loyer appartement école](#)

Rapporteur : Marie-Aude BARRIER

L'OPHIS 63 qui en charge de la gestion de notre appartement situé au 1er étage de l'école de Malauzat, nous propose d'appliquer une augmentation de 3,26% de hausse de loyer (contre 3.5% au 01/01/2024). Cette hausse est effective à partir du 1^{er} janvier 2025.

Nous vous proposons d'appliquer cette hausse de 3,26% pour 2025 au loyer de l'appartement du 1er étage de l'école de Malauzat.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

[Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunication 2024.](#)

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

Considérant le patrimoine total comptabilisé au 31/12/2023 sur la commune de MALAUZAT, le titre à émettre sera pour 2024,

Données du patrimoine	Nombre/Longueur	Tarifs de base	Coefficient d'actualisation	TOTAL
Artères aériennes	0,590 km	40 €/km	1,60900	37,97 €
Artères souterraines	11,568 km	30 €/km	1,60900	558,39 €
Armoire	1 m ²	20 €/km	1,60900	32,18 €
				628,54 €

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Fond de concours RLV

Rapporteur : Jean-Paul AYRAL

La demande de fonds de concours RLV sera réactualisée pour le CITY-PARK

Nous vous proposons de valider ce fond de concours à cette opération

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

3 – Travaux et matériels

Compléments travaux City-Park

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

BTP

Lors de l'exécution des travaux de terrassement de la plateforme du City-Park, des travaux complémentaires ont été nécessaires :

- Tranchée pour réseaux d'éclairage + alimentation portail
- Fourniture et pose regard 40*40 2.3
- Démolition et évacuation clôture
- Replantation haie existante
- Dessouchage
- Dépose du But
- Finition en béton balayé derrière bordure

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
RENON	5645 €	6774 €

Je vous propose de valider le devis de la société RENON pour un montant de 6774 € TTC.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Protection but brésilien

Afin de protéger l'accès au-dessus des quatre buts brésiliens, nous avons demandés la réalisation à la société BUIG&VAURY des plaques de protection demi-circulaire.

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
BUIG&VAURY	340,75 €	408,90 €

Je vous propose de retenir le devis de la société BUIG&VAURY et pour un montant de 408,90 € TTC.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.



Compte-rendu Conseil Municipal

25 novembre 2024

Compléments travaux four communal

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

Lors de l'exécution des travaux de ravalement du four communal, des travaux supplémentaires ont été demandés pour la réalisation :

- Sciage d'enrobé, terrassement, recherche de tuyau
- Fourniture et pose de regard 50 x 50 y compris tapio fonte
- Remblaiement et confection de raccord d'enrobé
- Fourniture et pose de PVC Ø100
- Fourniture et pose de PVC Ø50 y compris accessoires et raccordement

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
Manuel Construction	1155 €	1386 €

Je vous propose de valider le devis de la société Manuel Construction pour un montant de 1386 € TTC.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Complément Signalisations

Rapporteur : Pierre-Franck PAPPALARDO

Afin de compléter la signalisation de la commune et toujours dans le cadre d'améliorer les conditions de sécurité routière et de protection des zones de chasse dans les deux bourgs

- 4 panneaux « Accès interdit à tous les véhicules à moteur »
- 1 panneau « Réserve Mairie-Administrés »
- 10 panneaux de chasse interdite pour le bourg de Saint-Genest l'Enfant

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
Signaux GIROD	688,45 €	826,14 €

Je vous propose de valider les deux devis de la société Signaux Girod pour un montant de 826,14 € TTC.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Plaques de rues

Rapporteur : Pierre-Franck PAPPALARDO

Pour faire suite à nos travaux sur la dénomination de nouvelles voies et places communales (délibération 2024-027 du 27 mai 2024), il est nécessaire de matérialiser tout ceci avec des panneaux de rue en email. Nous avons demandé un devis pour la réalisation de 22 panneaux de rues émaillées avec accessoires à notre prestataire de panneaux de signalisations.



Compte-rendu Conseil Municipal

25 novembre 2024

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
Signaux GIROD (rues)	2 439,48 €	2 927,38 €

Je vous propose de retenir le devis de la société Signaux Girod pour un montant de 2927,38 € TTC.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Acquisition de plateformes sécurité – service technique « entretien »

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, du document unique et de son plan d'actions, il est proposé d'équiper chaque bâtiment public d'escabeaux de sécurité afin que les agents puissent effectuer leurs travaux en hauteur toute en sécurité (classement des archives, nettoyage des vitres, dépoussiérage des étagères etc ...).

- 1 Plateforme double tablette 2 marches PIR PIRL Raptor
- 1 Plateforme double tablette 3 marches PIR PIRL Raptor

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
Manutan Collectivités (79)	1599 €	1918,80 €

Je vous propose de retenir le devis de la société Manutan Collectivités pour un montant de 1918,80 € TTC.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Acquisition d'équipement ergonomique – service administratif

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

Dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels (EvRP), un plan d'actions a été mis en place pour maîtriser les risques identifiés dans l'ensemble des services. Des préconisations ont été faites afin de réduire les contraintes posturales pouvant être à l'origine de troubles musculosquelettiques au niveau du dos et des membres supérieurs ou inférieurs.

Il vous est proposé de mettre en place les aménagements suivants :

- remplacer les fauteuils de bureau par des sièges ergonomiques dont l'un avec tête à appui
- et acquérir des souris dites verticales, un support de documents et un repose-pied réglable sur chaque poste de travail de l'accueil.

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
MédicCentre (03)	1719,04 €	2062,85 €

Je vous propose de retenir le devis de la société MédicCentre pour un montant de 2062,85 € TTC.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Matériel cantine

Rapporteur : Jean-Paul AYRAL

Dans le cadre du remplacement de matériels de la cantine dus l'usure du temps, nous avons demandé un devis à la société ADS pour remplacer les matériels usagés de la cantine.

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
ADS	475,08 €	570,10 €

Je vous propose de retenir le devis de la société ADS pour un montant de 570,10 € TTC.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

4 - Informations et Questions diverses

Informations

- Goûter CITY-PARK
- Vœux du maire le 24 janvier 2025 à 18h30 salle polyvalente de Malauzat
- Arrêt de la machine à pain, la commune est en recherche de nouvelle solution auprès d'un autre prestataire.

Questions

- Frédéric Meunier
 - Q1 : Peut-on connaître les propriétaires des parcelles avec les arbres dangereux chemin du pré de la cure ?
 - R1 : Nous irons voir le problème avec M. Meunier.

Prochaine réunion lundi 16 décembre 2024 à 19h00 (mairie de Malauzat).

Fin de séance à 21 h 25.



The image shows a blue ink signature over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MALAUZAT' at the top and '13200 Puy de Dôme' at the bottom, surrounding a central emblem.

Le Maire,
Jean-Paul AYRAL